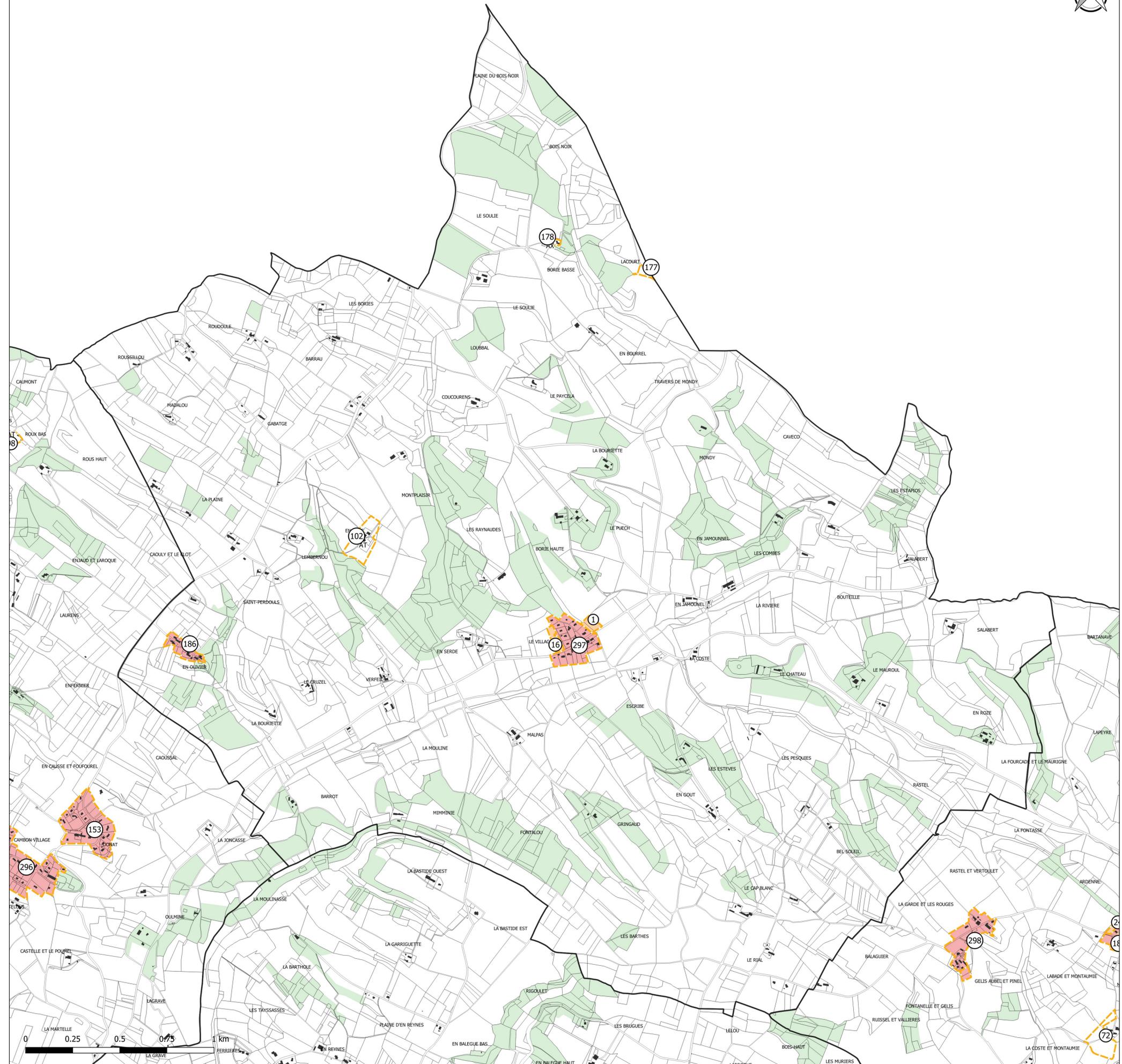




Numéro	Justification
1	Délimitation de zones AU sur un secteur stratégique en continuité directe du village, en vue de structurer de manière cohérente l'évolution du centre-bourg.
16	Délimitation de zones AU sur un secteur stratégique en continuité directe du village, en vue de structurer de manière cohérente l'évolution du centre-bourg.
102	Délimitation d'une zone AT pour prendre en compte la présence d'activités liées au tourisme et permettre leur développement. Le STECAL n'entraîne aucune consommation d'espace agricole, naturel ou forestier (terrain d'usage de l'activité).
177	Délimitation d'une zone AX pour prendre en compte la présence d'une activité économique et permettre son évolution. Le STECAL correspond au terrain d'usage de l'activité.
178	Délimitation d'une zone AX pour prendre en compte la présence d'une activité économique. Le STECAL n'entraîne aucune consommation d'espace agricole, naturel ou forestier (terrain d'usage de la construction).
186	Délimitation d'une zone U sur le hameau. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes. Le zonage permet uniquement de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.
297	Délimitation d'une zone U sur le cœur de village et ses extensions. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes. Le zonage permet de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.



Communauté de communes
du Sor et de l'Agout

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:10046 ème

**JUSTIFICATION DES
LIMITES DE ZONES**

Algens

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Mission: PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout

Sources: BD Parcellaire® : Institut National de l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil© le 03.12.2018